



UNION EUROPEENNE

**Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité, No 1146
Vienne, 23 septembre 2026**

Déclaration de l'Union européenne sur des ALPC

1. Monsieur le Président, l'Union Européenne et ses Etats membres vous remercient pour l'organisation de ce dialogue de sécurité et les intervenants pour leurs présentations très intéressantes sur le renforcement de la sécurité et la confiance grâce aux projets d'assistance en matière de contrôle des armes légères et de petit calibre. Conformément à sa stratégie de 2018 visant à lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions, l'Union européenne reste pleinement engagée à prévenir et à limiter le commerce illicite des ALPC et de leurs munitions dans le monde entier, en soutenant la mise en œuvre d'instruments internationaux, tels que le Programme d'action des Nations unies (PoA), le cadre mondial pour la gestion des munitions conventionnelles tout au long de leur cycle de vie (GFA), et le Traité sur le commerce des armes (TCA).
2. Les efforts entrepris par l'Union européenne et ses États membres, sont motivés par la prise de conscience de la gravité et de l'étendue des menaces et des défis posés par le détournement, le commerce illicite et l'utilisation non autorisée de petites armes légères, qui contribuent à l'instabilité et à la violence armée, entravent les efforts de développement durable et de gestion de crise, déstabilisent davantage des régions entières, les États qui les composent et leurs sociétés, alimentent la violence armée et le crime organisé, et amplifient l'impact des attentats terroristes. L'UE continue de s'impliquer dans des actions mondiales et régionales pour prévenir le trafic illégal d'armes et de munitions.
3. Nous continuons de soutenir les États des Balkans occidentaux dans leurs efforts pour faire face aux conséquences du trafic d'armes légères liées au conflit armé qui a pris fin il y a trente ans. Cela nous rappelle cruellement la persistance de ces menaces en l'absence de mesures de prévention efficaces. La région d'Europe du Sud-Est est au centre des actions de l'UE concernant son voisinage. L'UE continue

de soutenir les activités du SEESAC et de l'OSCE dans les Balkans occidentaux et en République de Moldavie. Au moment, l'UE soutient les projets de l'OSCE avec plus que 3,7 millions d'euros.

4. Nous coopérons étroitement avec l'Ukraine pour l'aider à prévenir et à contrer les menaces liées au trafic de petites armes légères découlant de la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine. Ces efforts bénéficient actuellement de 5 millions d'euros de financement de l'UE. Nous saluons les efforts de l'Ukraine dans ce domaine et nous condamnons fermement la guerre d'agression illégale de la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation flagrante du droit international, y compris de la Charte des Nations unies, ainsi que des principes et engagements fondamentaux de l'OSCE.
5. L'Union européenne s'est engagée à continuer de soutenir l'Ukraine dans le renforcement de ses capacités pour surveiller les stocks, l'acquisition et la possession d'armes à feu et d'armes légères, enquêter et poursuivre les infractions liées à leur possession et à leur trafic illicites, soutenir la coopération et l'assistance internationales dans ce domaine, et soutenir la désignation, le développement, la formation et l'équipement des organismes étatiques compétents, dans le but d'un contrôle et d'une élimination efficaces des armes à feu et des armes légères. L'Union européenne et l'Ukraine sont également déterminées à dénoncer et à contrer activement la manipulation de l'information dans ce domaine.
6. Nous saluons la contribution significative apportée par l'OSCE, à l'instar de plusieurs organisations et donateurs internationaux, et cela dans des domaines cruciaux pour l'efficacité des politiques des Etats (capacités cynophiles, désactivation des ALPC, destruction des surplus et gestion des stocks, sensibilisation du public et appui aux collectes des armes). L'OSCE a connu de grands succès en ce qui concerne les ALPC mais les efforts doivent être poursuivis et intensifiés pour tenir compte des nouveaux défis nés de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine mais aussi de la situation en Europe du Sud-Est et en Asie centrale.
7. La circulation illicite des ALPC est une menace pour notre sécurité à tous, c'est pourquoi nous soutenons la continuation des projets d'assistance mis en œuvre par le Centre de prévention des conflits et par les missions de terrain. En outre, nous soutenons les efforts et l'engagement de nombreux États participants de

l'OSCE pour développer, réviser, ou adapter aux circonstances actuelles les cadres normatifs, guides pratiques et mécanismes d'assistance de l'OSCE.

Je vous remercie.

L'Albanie, Andorre, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Norvège, la République de Moldavie et l'Ukraine se rallient à cette déclaration.